



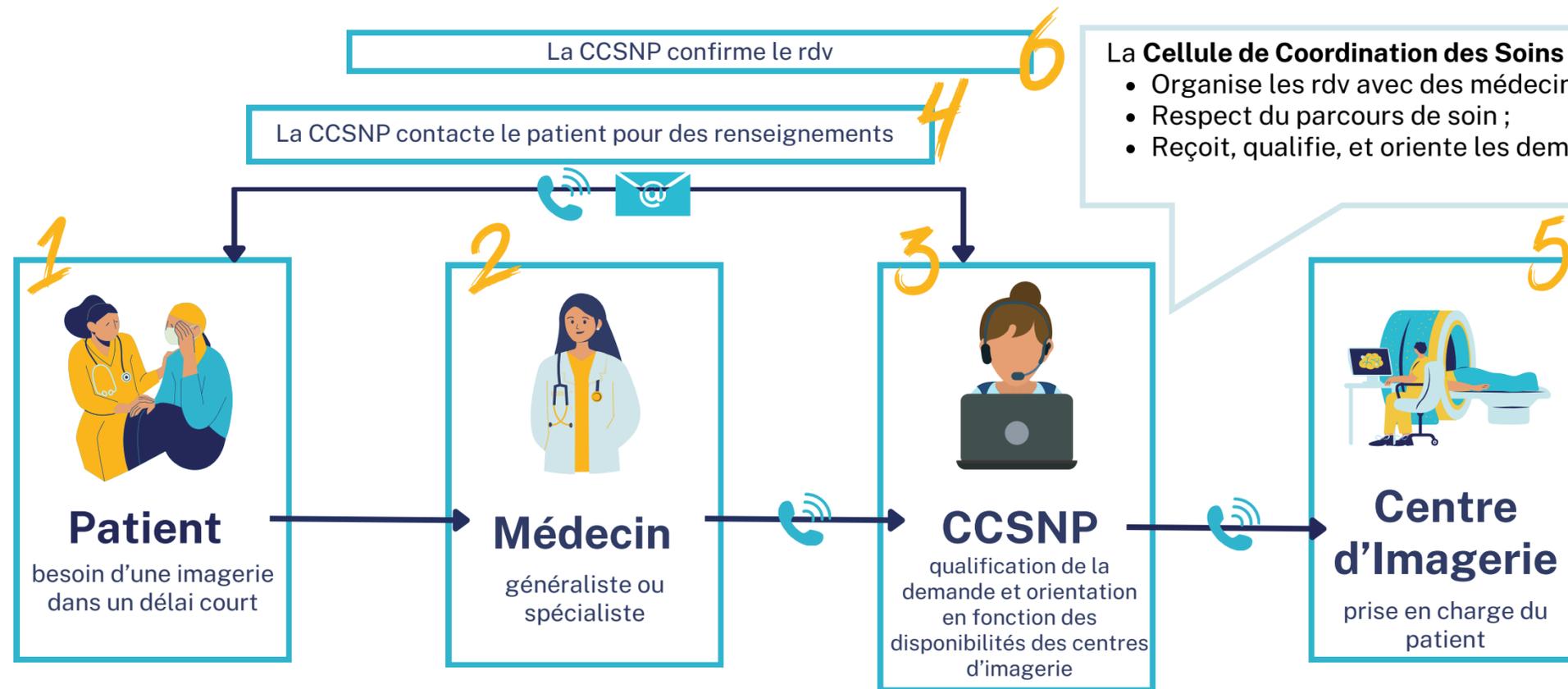
ACCÈS À L'IMAGERIE NON-PROGRAMMÉE

Contexte: Délai au recours à l'imagerie important sur l'agglomération caennaise, avec nécessité de prioriser les demandes.

Depuis le 2 novembre 2023, les médecins peuvent orienter les patients dont l'état de santé nécessite des examens d'imagerie dans un délai de 48h dans 1 centre d'imagerie du territoire.

Indication d'imagerie

- Échographie abdominale** : suspicion de pyélonéphrite, colique néphrétique ou hépatique, douleur abdominale aiguë de l'enfant
- Mammographie / échographie mammaire** : découverte d'une masse
- Échographie pelvienne** : suspicion de salpingite, métrorragies
- Scanner** : suspicion de pancréatite, diverticulite
- IRM** : céphalées inhabituelles, lombosciatalgies

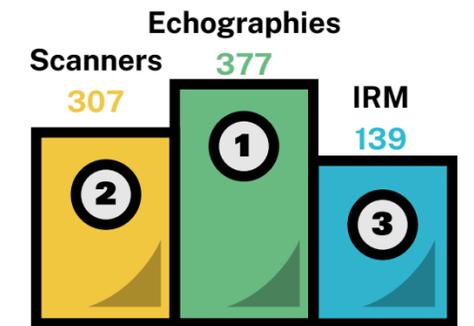


La Cellule de Coordination des Soins Non Programmés :

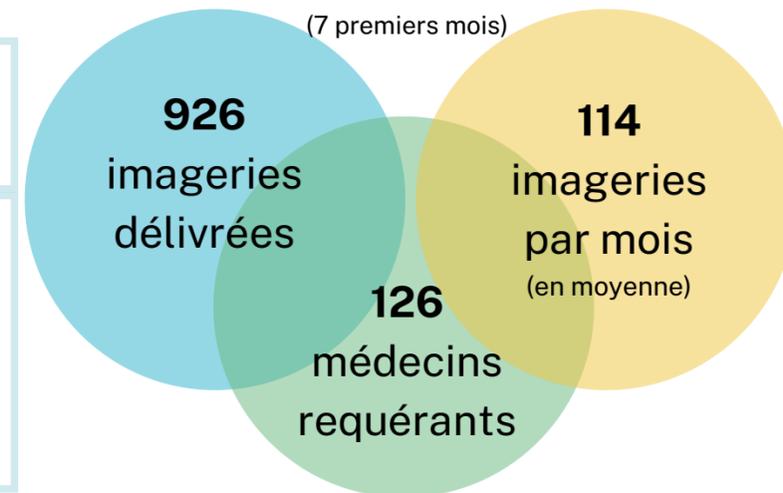
- Organise les rdv avec des médecins au plus proche du domicile des patients ;
- Respect du parcours de soin ;
- Reçoit, qualifie, et oriente les demandes de SNP.



TOP 3 des demandes (en 9 mois)



en 2024
(7 premiers mois)



Une **plus-value** pour les divers acteurs :

Les PS	La CPTS	La population
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la pertinence et prioriser les prises en charge ; • Eviter les passages aux urgences ; • Diminuer la durée des arrêts de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un service utile qui satisfait ses adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire des délais de prise en charge ; • Améliorer le parcours du patient ; • Eviter la course aux rdv en ligne ou par téléphone.

Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de demandes que de créneaux disponibles, notamment pour les IRM.
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Fort engagement et investissement des centres d'imagerie ; • Couverture presque totale des centres d'imagerie de la CPTS ; • Réponse pertinente à la demande des professionnels de santé de la CPTS ; • Plus value de la CCSNP.